

PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUIN 2025 A 19H30

Etaient présents : M. FOUCHER Gérard, Maire
Mme GAUDIN Marie-Carmen, Mme CHARENTON Josiane, M. MEYER Jean maires adjoints.
M. VERON Eric, Mme MEYER Maryline, Mme BOEL Brigitte, M. HURIE Jean-Paul, M. PERRIOT Sébastien, M. ALAGUILLAUME Patrick, M. DARCY Baptiste conseillers municipaux.

Pouvoirs : 0

Absents excusés : Néant

Absents : M. DUFUS Eric, M. BEUNET Mickaël, Mme BEUNET Aurore

Secrétaire de séance : Mme CHARENTON Josiane

Quorum pour 14 conseillers municipaux : 11 personnes présentes

Ordre du jour :

BUDGET PRINCIPAL :

Travaux de rénovation de l'église : Choix des entreprises et attribution des marchés :

Monsieur le Maire expose que :

- **SUITE** à la décision prise par le Conseil Municipal en date du 06/12/2023 de lancer des travaux de restauration de l'église Saint-Loup,
- **SUITE** à l'obtention du permis de construire,
- **APRES** avoir approuvé le dossier de consultation des entreprises,

Il a été procédé à un appel d'offres en vue de désigner les entreprises adjudicataires des travaux.

Monsieur le Maire rappelle que ce D.C.E était alloti en quatre lots.

- **QUE** la commission d'Appel d'Offre s'est réunie les 7 février et 27 mai 2025, après avoir été régulièrement convoquée.
- **QUE** les candidatures et les offres ont été examinées. Il a été dressé deux rapports d'analyse des candidatures (avant et après négociation avec certains candidats) attribuant les travaux de la façon suivante :

Lot n°1 : Installation de chantier- échafaudages- maçonnerie et pierre de taille à **RESTAURATION PATRIMOINE LAGARDE** – 38 rue des Charronneries – 45140 ORMES pour un montant hors taxe de 306 428.68 € (367 714.42 TTC), toutes tranches confondues.

Lot n°2 : Charpente à **PLACIER SAS** – 14 ZI 45270 BELLEGARDE pour un montant hors taxe de 75 051.16 € (90 061.39 € TTC) toutes tranches confondues.

Lot n°3 : Couverture à **CADET CONCEPTION ET TRADITION** – 2705 route de Sandillon 45560 SAINT DENIS EN VAL pour un montant hors taxe de 113 999.09 € (136 798.91 € TTC) toutes tranches confondues.

Lot n°4 : Vitrail à **ART VITRAIL ST LAZARE** – 9 place du Terreau 71400 AUTUN pour un montant hors taxe de 6 721.07 € (8 065.28 € TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention : **PREND** acte de la décision de la commission d'appel d'offres et **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les Marchés correspondants et faire toutes les démarches en vue de la réalisation de ces travaux.

Marché de travaux pour la restauration de l'église St Loup : Plan de financement et demande de subvention :

Dans un souci de préservation du patrimoine bâti et inscrit de la commune, le Maire explique que l'église Saint-Loup nécessite une rénovation globale. Néanmoins, compte-tenu de l'ampleur des travaux, ces derniers feront l'objet d'un phasage en fonction des priorités.

Une consultation a donc été lancée en janvier 2025 avec une ouverture des plis le 07/02/2025 pour le chapitre 1 : restauration du clocher/ façades et contrefort.

Neuf candidats ont déposé une offre.

Considérant le rapport d'analyse des offres et vu l'avis de la commission appel d'offres en date du 27/05/2025, le montant total des travaux, toutes tranches confondues s'élève à 502 200.00 € HT.

Le Maire propose donc le plan de financement ci-dessous :

Marché de travaux de rénovation de l'église St Loup- Chapitre 1 Clocher/façades et contrefort :

Coût total estimé de l'opération : 502 200.00 € HT

Aide de la DRAC de Bourgogne Franche Comté à hauteur de 30 % soit : 150 660.00 € HT

Aide du Conseil départemental – opération Village de l'Yonne + à hauteur de 40 % plafonné à 200 000 € soit : 80 000.00 € HT (soit 15 %)

Aide de la région Bourgogne Franche Comté – FEDER Rural à hauteur de 35 % soit : 171 100.00 € HT

Aide de la Fondation du Patrimoine de Bourgogne Franche-Comté : Montant inconnu car lancement d'une collecte de fonds pour récolter des dons. Les éventuels fonds perçus viendront en déduction des autres financements pour respecter la limite légale de subvention.

Autofinancement + TVA : 100 440.00 € HT

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ci-dessus et au vu des sommes engagées dans l'opération susvisée, **ACCEPTE** de solliciter des aides financières aux organismes mentionnés ci-dessus à hauteur de 80 % de la dépense HT,
- **CHARGE** le Maire de signer tous les dossiers de demande de subvention et tous les documents s'y rapportant.

Modification tarifs 2025 camping municipal :

Le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs 2025 du camping municipal ont été votés dernièrement, lors de la séance du 03/03/2025. Néanmoins, en raison de l'ajout de certaines prestations proposées au camping municipal, il est nécessaire de modifier les tarifs pour la saison 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **ACCEPTE** les nouveaux tarifs 2025 du camping municipal proposés (Gobelets : 1€ touristes et 0.78 € associations, Café : 1€, Bouteille d'eau : 0.50 €, Box poil O Resto : 7€, tarifs location vélos).

Néanmoins, les conseillers souhaiteraient connaître la taille de la bouteille d'eau.

Adhésion assurance annulation avec la société MIMAT pour le camping municipal :

Dans le cadre des réservations de séjour au camping municipal, beaucoup de clients sollicitent la commune pour la souscription à une assurance annulation. Afin de répondre à cette demande, le Maire propose d'adhérer à un contrat d'assurance auprès de la société MIMAT (délégataire de la Caisse Meusienne d'Assurance Mutuelles).

Après avoir donné lecture des termes du contrat,

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** d'adhérer au contrat d'assurance MEETCH ADDGUESTS avec la société MIMAT pour proposer une assurance annulation aux clients du camping municipal,
- **ACCEPTE** les termes dudit contrat,
- **CHARGE** le Maire de signer le contrat et tous documents s'y rapportant.

Tarifs pour animation « Secret de l'engrenage » au camping municipal :

Dans le cadre de la saison estivale 2025, la municipalité souhaite proposer une animation « Le secret de l'engrenage » au camping municipal ou aux administrés en partenariat avec l'Office de Tourisme.

En effet, ce jeu consiste à résoudre une série d'énigmes dans le village avec un sac à dos rempli d'objets et indices, fourni par l'Office de Tourisme. La durée de l'animation est de 1h30 à 2h. Le Maire propose donc les tarifs suivants :

3 €/ personne

Gratuit pour les moins de 12 ans

Sac à dos facturé à la commune : 5 € (1 sac à dos pour groupe de 6 à 8 personnes)

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **ACCEPTE** la mise en place de l'animation « Le secret de l'engrenage » et les tarifs mentionnés ci-dessus.
- **DIT** que les recettes seront encaissées par la régie Animations.

Demande de Subvention association « Anim'tavie » :

Le Maire donne lecture du courrier de l'Association « Anim'tavie » qui représente la résidence du Moulin de l'Arche, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour financer le coût du transport dans le cadre d'une sortie au zoo, en commun avec l'EHPAD de Saint-Sauveur.

Après délibération, le Conseil Municipal à 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **DECIDE** de verser une subvention de 35.00 € à l'association « Anim'tavie »,
- **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2025.

Demande de subvention association « La Tanche de Rogny » :

Le Maire donne lecture du dossier de demande de subvention du président de l'association « La Tanche de Rogny », qui sollicite la commune pour le versement d'une aide financière pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de verser une subvention de 200.00 € à l'association « La Tanche de Rogny »,
- **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2025.

Association Toucy Entraide – Demande de Subvention :

Le Maire donne lecture du courrier de l'Association TOUCY ENTRAIDE, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention au titre de l'année 2025. En effet, 52 colis ont été distribués à des habitants de Rogny en 2024. La subvention souhaitée par TOUCY-ENTRAIDE, par colis est de 6 €.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention **DECIDE** de ne pas verser une subvention à l'association TOUCY ENTRAIDE au titre de l'année 2025 à défaut d'avoir connaissance des bénéficiaires des colis.

Demande de subvention association Club de l'Amitié :

Le Maire donne lecture du dossier de demande de subvention de l'association Club de l'Amitié de Rogny Les Sept Ecluses, sollicitant la commune pour le versement d'une subvention pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** de verser une subvention de 200.00 € à ladite association ;
- **DIT** que ce montant sera prélevé au compte 65748 du BP Principal 2025.

Modification de la délibération instaurant le RIFSEEP dans le cadre de la réforme de l'indemnisation des congés de maladie ordinaire :

Le Maire rappelle les modalités d'attribution du RIFSEEP ainsi que les bénéficiaires et les conditions d'octroi de la prime dans le cadre de l'absence de service fait (arrêt maladie, AT, congé maternité ect..). Compte tenu de la réforme de la rémunération des agents en cas de maladie ordinaire, il est nécessaire de mettre à jour la délibération instaurant le RIFSEEP pour se mettre en conformité avec le nouveau décret.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- d'instaurer l'IFSE et le CIA dans les conditions indiquées par le Maire.
- que les primes et indemnités seront revalorisées automatiquement dans les limites fixées par les textes de référence.

- d'autoriser l'autorité territoriale à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre du RIFSEEP dans le respect des principes définis ci-dessus.
- de prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au paiement de cette prime.
- que la présente délibération entre en vigueur le 03 juin 2025.

QUESTIONS DIVERSES :

- ✓ Le Maire rappelle qu'un pot est organisé le 10/06/25 à l'espace culturel à l'occasion de la naissance d'un enfant du personnel communal. Tout le conseil municipal est convié.
- ✓ Le Maire donne lecture du faire-part de naissance et de remerciement d'un agent communal.
- ✓ M. Foucher informe l'assemblée que la commission sécurité, pour l'organisation du feu d'artifice, aura lieu le 11/06/2025 à la Préfecture d'Auxerre. Le conseil est sollicité pour tenir le PC de crise à la mairie, le soir du feu d'artifice, et en relais à l'Office de Tourisme.
- ✓ Le Maire demande au Conseil Municipal, l'autorisation de réaliser l'entretien de la vélo-route après la signature de la convention avec la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre, qui devrait être votée en conseil communautaire le 23/06/25 mais avant le prochain conseil municipal. Le conseil donne son accord.
- ✓ M. Foucher fait part aux conseillers d'une réclamation de parent d'élève, concernant la tarification de la garderie scolaire. Il propose une tarification à la demi-heure. Après discussion, le tarif restera inchangé.
- ✓ Le Maire explique qu'une réunion avec le responsable du Service de Gestion Comptable d'Auxerre, sur le thème des impayés, s'est déroulée le 03/06/25 au matin. Un rapide compte-rendu de la réunion est donné.
- ✓ M. Perriot souhaiterait savoir qui doit entretenir le ru, situé derrière un commerce de la rue Hugues Cosnier. Le Maire rappelle que l'entretien d'un ru ou d'un fossé incombe au propriétaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à vingt-et-une heures zéro minute.

Le Maire

Le secrétaire de séance